Problème de la Qualité de l'air intérieur dans les Bâtiments

La qualité de l'air intérieur (QAI) constitue-t-elle un enjeu de santé et de sécurité?

Les problèmes de QAI sont issus des interactions entre les matériaux utilisés dans la construction et le mobilier de l'édifice, le climat, les occupants de l'immeuble et les activités de ces derniers. Ils peuvent être dus à l'une ou à plusieurs des causes suivantes :

Y a-t-il des lois ou des lignes directrices sur la QAI?

De nombreuses régions administratives au Canada n'ont adopté aucune législation particulière sur les questions de qualité de l'air intérieur. En l'absence d'une telle législation, c'est la disposition visant « l'obligation générale » de l'employeur qui s'applique. Cette disposition, commune à toutes les législations canadiennes sur la santé et la sécurité au travail, prescrit que l'employeur doit fournir un lieu de travail sûr et sain. C'est donc à l'employeur qu'il incombe de s'assurer de la bonne qualité de l'air.

Plusieurs organisations* ont publié des lignes directrices sur la qualité de l'air intérieur. Le gouvernement du Canada a rédigé plusieurs publications sur la <u>qualité de l'air</u>. Aux ÉtatsRechercher les causes possibles (p. ex. source d'un produit chimique, rénovations, moisissures, etc.) (Voir ci-après un exemple de liste de vérification servant aux inspections).

Confirmer que les symptômes ne sont pas attribuables à des causes courantes telles que le bruit, le niveau de confort thermique, l'humidité, l'ergonomie, l'éclairage, etc.

Effectuer un sondage pour déterminer exactement les conditions et pratiques les origines et les causes de travail (un modèle de sondage se trouve ci-après). Songer à demander de l'aide d'un professionnel qualifié et/ou l'exécution d'une analyse de la qualité de l'air par.

Qui doit effectuer une enquête?

Beaucoup de personnes peuvent contribuer à la résolution d'un problème lié à la qualité de l'air, y compris le propriétaire du bâtiment, l'employeur, le gestionnaire du bâtiment et les occupants. La personne qui dirigera l'enquête dépend de votre milieu de travail. Cependant, de façon générale, elle doit être menée par un chef, parfois aidé d'une petite équipe, y compris un représentant du comité de santé et de sécurité au travail ou un représentant syndical, le cas échéant. L'expertise de nombreuses autres personnes, notamment en santé et sécurité ou en entretien de bâtiment, ainsi que l'expérience de tous les employés dans le lieu de travail sont

Un exemple d'une liste d'inspection de la QAI.

Document préparé par :

Z N

Collège Dawson